INFORMATIONS PRATIQUES

DATE

Jeudi 27 novembre 2025 de 13h45 à 17h45

LIEU

Université libre de Bruxelles, campus du Solbosch, Bâtiment S, auditoire Dupréel, 44 avenue Jeanne 1050 Bruxelles

INSCRIPTION

Entrée gratuite, mais inscription préalable https://forms.office.com/e/eC10NTMQdE

PUBLICS VISES

Avocats, magistrats, juristes d'administration et d'entreprise, chercheurs...

FORMATION PERMANENTE

Avocats.be: 4 points - IJE: 4 points - Demande IFJ en cours Les participants recevront sur demande une attestation de participation.

PUBLICATION

Les actes du colloque donneront lieu à la parution d'un numéro spécial de la revue Administration publique : remise sur le numéro AP-N.25/3 et sur l'abonnement AP aux participants, sur demande.

CONTACT

Mme Soizic Huet cdps@ulb.be 02/650 39 68















La réforme du Conseil d'État 2022-2023

sous la direction de
David RENDERS et Patrick GOFFAUX

Jeudi 27 novembre 2025

De 13h45 à 17h45

Jeudi 27 novembre 2025 De 13h45 à 17h45

Université libre de Bruxelles Campus du Solbosch, salle Dupréel

Avenue Jeanne, 44 à 1050 Bruxelles

Le droit administratif est un droit d'équilibre entre la poursuite de l'intérêt général et la protection des droits et libertés des administrés. Depuis 1948, le Conseil d'État contribue grandement, par son contrôle de légalité des actes administratifs, à la quête de cet équilibre dynamique. En désormais plus de 75 ans, il a révélé puis affiné toute une série de règles non écrites – les fameux principes généraux de droit du droit administratif – destinées à encadrer juridiquement l'action des gouvernants et s'est ainsi érigé en un rempart majeur de notre État de droit démocratique.

Deux critiques lui sont souvent opposées. Il serait trop lent à rendre ses arrêts et son trop grand souci de veiller au respect de la loi aboutirait à des annulations entravant excessivement l'action administrative et, au-delà, spécialement au contentieux des autorisations administratives, la vie des affaires. Depuis trois décennies, ces deux reproches (avec au fil des années, un renforcement du second) ont guidé plusieurs réformes des lois coordonnées sur le Conseil d'État. La réforme lancée en 2021 par la Ministre de l'Intérieur s'est aussi inscrite dans cet état d'esprit, du moins dans un premier temps. Elle se concrétisa par l'adoption de deux lois, l'une du 6 septembre 2022 et l'autre du 11 juillet 2023, mises en œuvre par une série d'arrêtés d'exécution.

Les orateurs de ce colloque interuniversitaire, qui pour la plupart sont à la fois enseignants et praticiens, examineront la portée de cette réforme qui concerne principalement le contentieux de l'excès de pouvoir (annulation et suspension) mais qui a aussi des implications sur les autres compétences de la section du contentieux administratif du Conseil d'État ainsi que sur le fonctionnement de sa section de législation. Un peu plus de trois ans après la sanction de la première des deux lois opérant cette nouvelle réforme, ce sera aussi l'occasion de tirer un premier bilan.

PROGRAMME

13h45 Accueil des participants

14h00 Introduction : La réforme du Conseil d'État ans 2022–2023, ou celle d'un indispensable rempart démocratique qui rajeunit

par **David RENDERS**, professeur ordinaire à l'UCLouvain et avocat au barreau de Bruxelles, et **Jean LAURENT**, avocat au barreau de Bruxelles

14h15 L'extension des cadres du personnel du Conseil d'État (2022)

par Michel DELNOY, professeur à l'ULiège et avocat au barreau de Liège

14h30 La réforme de la section de législation

par **Megi BAKIASI**, avocate au barreau de Bruxelles, et **Sébastien DEPRÉ**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences invité à l'UCLouvain

14h45 La réforme de la section du contentieux administratif

Le nouveau contentieux de la suspension

par **David RENDERS**, professeur ordinaire à l'UCLouvain et avocat au barreau de Bruxelles, **Luca CECI**, assistant à l'UCLouvain et avocat au barreau de Bruxelles, **Caroline DELFORGE**, assistante à l'UCLouvain et avocate au barreau de Charleroi, et **Sébastien DU PONT**, assistant à l'UCLouvain et juriste à La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

15h00 Pause

15h30 Le contentieux de l'annulation

La procédure prioritaire relative aux "affaires relevant d'un intérêt public supérieur" par Emmanuelle GONTHIER, avocate au barreau de Bruxelles

15h45 L'amélioration de la procédure : plus rapide, plus souple et plus efficace ?

par **Joséphine HOUGARDY**, assistante à l'UNamur, et **Marc NiHOUL**, professeur ordinaire à l'UNamur et avocat au barreau du Brabant wallon

16h00 La décision réparatrice

par **Michel KAISER**, avocat au barreau de Bruxelles et rédacteur en chef de la revue Administration Publique, et **Dominique VERMER**, avocat au barreau de Bruxelles et secrétaire de rédaction de la revue Administration Publique

16h15 Le contentieux de la cassation administrative

par Bruno LOMBAERT, avocat au barreau de Bruxelles et chargé de cours à l'ULiège

16h30 Ce qui aurait pu ou dû être réformé

par **Benoît CAMBIER**, avocat au barreau de Bruxelles, **Jérôme SOHIER**, maître de conférences à l'ULB et avocat au barreau de Bruxelles, et **Manon MARTIN**, avocate au barreau de Bruxelles.

16h45 Réponses des orateurs aux questions du public

17h15 Conclusions

par **Patrick GOFFAUX**, professeur ordinaire à l'ULB et avocat honoraire du barreau de Bruxelles

Réception









